



COMMUNE D'AUBIGNAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 JANVIER 2020 À 18H30



Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoit SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA Pierre GÉRENTON et Nicole TOURRE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BADEI.

Avant de commencer la séance, Guy REY remercie l'ensemble des services pour leur rapidité dans la mise en place et la réouverture de l'agence postale communale et des services administratifs dans les locaux de l'ancienne poste, place Général de Gaulle.

Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour en soutien à la filière viticole.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil municipal précédent**

Approuvé à l'unanimité

Agnès ROMANO arrive à 18h45.

➤ **Délibération n° 1 : Décisions municipales prises par le Maire**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions que j'ai prises depuis le dernier conseil municipal suite aux attributions que le conseil municipal m'a délégué le 10 avril 2014 en vertu de l'article L-2122 du Code général des Collectivités Territoriales.

N° de décision municipale	Objet et montants	Entreprise désignée et montant de la prestation
Décision n° 2019-09 du 18 décembre 2019	Marché similaire n° 1 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la parcelle BN 296	Cabinet d'architecture Daniel et Cayssol 84260 SARRIANS
Décision n° 2019-10 du 19 décembre 2019	Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas	Cabinet ARTELIA 84130 LE PONTET
Décision n° 2020-01 du 9 janvier 2020	Attribution du marché à bons de commandes	Entreprise COLAS-MEDITERRANEE
Décision n° 2020-02 du 17 janvier 2020	Désignation d'un avocat devant la CAA de Marseille - Antenne SFR quartier Patin	Maître Marino-Philippe 84800 L'ISLE/SORGUE

Ces décisions ont fait l'objet d'un affichage à la mairie et sont publiées dans le registre des décisions. Il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucun débat, ni délibération.

Guy REY précise que la commune a été obligée de désigner un avocat pour défendre le dossier sur l'antenne SRF quartier Patin.

Siegfried BIELLE ajoute qu'une démarche amiable a été faite auprès de SFR en vain et que la municipalité a décidé d'apporter un soutien aux riverains concernant cette implantation en désignant un avocat pour le contentieux. Deux éléments sont ainsi contestés : le défaut d'affichage et le recul de l'antenne par rapport aux limites de propriété.

Patrick TESTUD demande si la municipalité avait autorisé l'implantation de cette antenne ?

Monsieur le Maire explique que la mairie n'avait pas le droit de refuser l'implantation d'une antenne sous peine d'amende. Un permis a été accordé mais il y a eu un défaut d'affichage et la distance d'implantation de l'antenne n'a pas été respectée. Lors de l'affichage du permis, les riverains avaient deux mois pour se manifester mais n'ont pu le faire qu'après l'implantation de l'antenne.

Stéphane GAUBIAC demande comment SFR a pu réaliser cette antenne s'ils n'avaient pas d'autorisation ?

Monsieur le Maire précise que la mairie a bien donné une autorisation, puisqu'elle ne pouvait pas la refuser et que le défaut d'implantation n'a pu être constaté qu'après la réalisation des travaux. C'est donc pour ces raisons que les riverains attaquent cette autorisation, lesquels sont soutenus par la municipalité.

➤ Délibération n° 2 : Ouverture de crédits 2020 en section d'investissement

(Rapporteur : André CAMBE)

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

André CAMBE invite à autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement au budget prévisionnel 2020 (décisions modificatives et reports inclus) soit **2 556 815,72 €**. Ainsi, le montant global des crédits pouvant être ouverts jusqu'à l'adoption définitive du budget soit **864 203,93 €**, repartis par chapitre comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts en 2019	Crédits pouvant être autorisés en 2020
20	190 000,00 €	47 500,00 €
21	2 266 815,72€	566 703,93 €
23	1 000 000,00 €	250 000,00 €
Total	2 556 815,72 €	864 203,93 €

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 3 : Solde des fonds de concours en faveur de dépenses d'investissement**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le dispositif des fonds de concours pour les investissements et équipements de proximité que la CoVe a institué sur cette mandature pour un montant de 25 000,00 € par commune (hors Carpentras), affiche un solde créditeur de 4 669,54 € en faveur d'Aubignan. Afin de ne pas perdre cette subvention, il convient donc de l'affecter à une dépense d'investissement. Aussi, la mairie d'AUBIGNAN propose que cette subvention participe aux dépenses liées à la réfection d'une partie du chemin de la Combe, entre le cimetière et la traverse de la Chicane. L'entreprise COLAS-MEDITERRANEE a été mandatée, dans le cadre du marché à bons de commandes, pour réaliser ces travaux dont le coût est de 35 880,00 € HT (43 056,00 € TTC).

Le plan de financement serait le suivant (sur les montants hors taxes) :

- Part communale : 31 210,46 € (soit 86,99 %)
- Part de la CoVe : 4 669,54 € (soit 13,01 %)
- TOTAL : 35 880,00 €

Guy REY invite à approuver la demande de subvention pour un montant de 4 669,54 € au titre des fonds de concours de la CoVe et à m'autoriser à signer tout document lié à cette demande.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 4 : Demande de subvention au titre de la DETR 2020**

(Rapporteur : Guy MOURIZARD)

Le carrefour situé à l'intersection du boulevard Louis Guichard et l'avenue Frédérique Mistral est considéré comme le point noir en matière de circulation à Aubignan. Cet axe est fréquenté par 10 000 véhicules par jour en moyenne. De longues files d'attente font perdre patience aux automobilistes et l'absence de cheminement piétonnier rend ce carrefour dangereux. Aussi, la création d'un giratoire est nécessaire afin de fluidifier et de sécuriser cette intersection.

La Mairie d'AUBIGNAN a mandaté Nathalie Bonnet du Cabinet NB INFRA pour réfléchir à l'organisation de ce carrefour. Est associée à cette démarche, l'Agence Routière de Carpentras car le Département est propriétaire des voies Jean-Henri Fabre et Louis Guichard (RD 55).

Un avant-projet a été présenté aux élus et met en avant :

- la création d'un carrefour giratoire avec un îlot central franchissable à l'intersection des avenues Louis Guichard/Majoral Jouve,
- un changement de priorité au niveau du carrefour Frédéric Mistral/Jean-Henri Fabre (route de Sarrians) avec la mise en place d'un « cédez le passage » et l'obligation de tourner à droite pour les véhicules venant de Sarrians,
- La création d'un parking de 13 places sur la parcelle AO n°1 en lieu et place de l'ancienne station-service vouée à être détruite.

Ces importants travaux, qui devraient commencer au printemps prochain, ont pour but de fluidifier la circulation et de faciliter la sortie des véhicules venant des routes de Caromb et de Sarrians et de sécuriser le cheminement piétonnier.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 354 643,00 € HT soit 425 571,60 € TTC, réparti comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 23 040,00 € HT ;
- Etudes : 1 160,00 € HT ;
- Travaux (consultation en cours) : 330 443,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit donc comme suit :

▶ DETR - Etat - (35 %) :	124 125,00 €
▶ Participation communale (65 %) :	230 518,00 €
▶ MONTANT TOTAL HT :	354 643,00 €

La date limite du dépôt des dossiers de subvention est fixée au 30 janvier 2020.

Stéphane GAUBIAC demande s'il ne serait pas judicieux de tester, provisoirement, le « cédez le passage » et s'interroge sur ce giratoire. Il y a une quinzaine d'années, il y avait un stop puis la route devient prioritaire.

Guy MOURIZARD demande s'il connaît le rayon du giratoire. Il ajoute qu'il fait plus de 11 mètres de rayon et sera franchissable. Il permettra donc le contournement des camions.

Guy REY ajoute que le projet a été validé par le département.

Stéphane GAUBIAC demande si la sortie des 300 à 350 véhicules partant des écoles a bien été prise en compte dans le projet.

Guy REY répond que plusieurs procédés ont été essayés. Il ajoute que ce projet est très attendu par les usagers de la route de Caromb. De plus, la commune va se porter acquéreur de l'ancienne station-service maintenant que la dépollution est terminée. Un acte sera bientôt signé et un permis de démolir le bâtiment va être déposé.

Patrick TESTUD ajoute que c'est un projet onéreux pour la commune mais indispensable.

Guy MOURIZARD invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur la possibilité de procéder à cette demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour l'aménagement d'un giratoire et d'un parking de 13 places et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°5 : Attribution du marché de travaux concernant l'Aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas**

(Rapporteur : André CAMBE)

Les travaux d'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas sont prévus prochainement (début février). Ils font suite à l'enfouissement des réseaux secs pris en charge en totalité par le Syndicat d'Electrification de Vaucluse. Pour la mise en œuvre de ce chantier, la commune d'AUBIGNAN a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude ARTELIA. Comme pour tout marché de travaux, un appel d'offres a été publié sur le site de la mairie d'AUBIGNAN et sur le site www.e-marchespublics.com en date du 4 novembre 2019, pour 3 lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers ;
- Lot n°2 : Espaces verts ;
- Lot n°3 : Signalisation et mobilier.

Le marché est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles correspond à :

- Tranche ferme : Aménagement du chemin du Moulin Neuf, entre la route de Caromb et le chemin du Vas. Durée maximum de préparation et de travaux : 13 semaines ;
- Tranche optionnelle n°1 : Aménagement du chemin du Vas, entre le chemin du Moulin Neuf et le camping du Brégoux. Durée maximum de préparation et de travaux : 14 semaines ;

- Tranche optionnelle n°2 : Aménagement du chemin du Moulin Neuf, entre le chemin du Moulin Neuf et la parcelle AN 241. Durée maximum de préparation et de travaux : 8 semaines.

Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, 7 offres ont été transmises par voie dématérialisée. La date limite de réception des offres a été fixée au 27 novembre 2019 à 12h00. Le Cabinet ARTELIA, représenté par Monsieur Olivier MOZOL son Directeur et Monsieur Cédric LAFILÉ, chargé d'études, a procédé à l'ouverture des plis. Parmi ces offres, 4 concernent le lot n°1, 1 concerne le lot n°2 et 2 concernent le lot n°3.

Les estimations prévisionnelles effectuées par le bureau d'études, concernant chacun de ces lots, sont les suivantes :

- 365 000 € HT pour la tranche ferme,
- 358 000 € HT pour la tranche optionnelle 1,
- 87 000 € HT pour la tranche optionnelle 2 (dont l'ajout de 2 traversées pour réseau d'eau pluviales non prévues initialement lors de la présentation de la solution pour alléger le ruissellement des eaux de pluie sur la voirie).

Le bureau d'études ARTELIA a procédé à l'analyse des offres réceptionnées ainsi qu'à la vérification des bordereaux de prix avant de présenter le résultat de son analyse en commission « Voirie » en décembre 2019. L'analyse a été effectuée au regard des critères inscrits dans le règlement de consultation à savoir : 40 % pour le critère qualitatif et 60 % pour le critère financier.

Il résulte de l'analyse de ces 7 offres les attributions suivantes :

Lots	Entreprises	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle 1 HT	Tranche optionnelle 2 HT	Montant total HT
1- VRD	COLAS-MEDITERRANEE	270 254,75 €	294 007,50 €	65 726,25 €	629 988,50 €
2- Espace verts	PROVENCE-LANGUEDOC-ENVIRONNEMENT	14 546,00 €	14 256,00 €	4 854,00 €	33 656,00 €
3- Signalisation	MIDITRAÇAGE	38 403,92 € €	9 452,27 €	7467,56 € €	55 323,75 €
		323 204,67 €	317 715,77 €	78 047,81 €	718 968,25 €

André CAMBE invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les attributions proposées concernant les travaux d'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°6 : Indemnités de conseil du trésorier municipal**

(Rapporteur : André CAMBE)

Madame Annie-Laure TIVOLI, comptable public en charge des fonctions de receveur à la Direction Générale des Finances Publiques, a adressé à la mairie d'AUBIGNAN le décompte de ses indemnités de conseil pour les 4 derniers mois de 2019 établi sur la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices proratisés (2016-2017-2018) s'élève à 276,05 €.

Jacques CAVAILLES fait part des interventions de deux sénateurs de l'Hérault qui contestent le versement de telles indemnités. Il ajoute que certaines communes ne les versent plus car considérées comme désuètes.

Guy MOURIZARD estime que la commune peut s'acquitter de cette modique somme car c'est une tradition mais rejoint le point de vue de Jacques CAVAILLES.

Jacques CAVAILLES répond que la commune devrait y réfléchir car le comptable public est déjà rémunéré pour ce travail.

Guy REY ajoute que la municipalité a rencontré madame TIVOLI pour faire un point sur les finances et qu'elle aide la commune sur la bonne tenue du budget et invite à approuver le versement de cette indemnité au nouveau comptable public.

(Approuvé à la majorité)

3 contres : Stéphane GAUBIAC, Nadia NACEUR et Jacques CAVAILLES)

➤ Délibération n° 7 : Opération « Façades »

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

SOLIHA 84 propose à la mairie d'AUBIGNAN de pérenniser le « Point Info Amélioration de l'Habitat » dit « Opération façades » pour 2020-2021 dans le cadre d'un contrat d'intervention et de signer une convention pour la gestion des fonds de l'Opération Façades pour le suivi de l'attribution des fonds.

L'animateur du point Info « Amélioration de l'Habitat » intervient à raison de 3 heures par mois. L'objectif de cette convention est de permettre la réhabilitation de 12 façades.

A travers cette convention de gestion, la mairie d'AUBIGNAN affirme sa volonté d'aider les particuliers dont la propriété est située dans le périmètre d'intervention, au financement de leur réfection de façades par le versement d'une subvention plafonnée à 2 287,00 € par opération. Cette subvention pourra être complétée par une subvention départementale et une subvention régionale.

Pour la commune d'AUBIGNAN, le montant de cette mission s'élève à 4 500 € par an dont 50% sont subventionnés par le Conseil départemental.

Frédéric FRIZET explique que « l'opération façades » va tout à fait dans le sens de l'étude « centres-bourgs » en cours actuellement.

Approuvé à l'unanimité

➤ Délibération n° 8 : Modification du périmètre « Opération Façades »

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

En date du 5 novembre 2015, a été approuvée l'instauration d'un périmètre permettant à la commune d'AUBIGNAN, associée au Conseil départemental de Vaucluse et à la Région Sud PACA, d'intervenir financièrement auprès des propriétaires souhaitant valoriser leur bien immobilier par la réfection de leurs façades. En date du 10 octobre 2018, ce périmètre a été élargi. Il est proposé d'étendre ce périmètre à certaines maisons situées en bordure des avenues Frédéric Mistral, Joseph Roumanille et Anselme Mathieu, rues Porte de France, du Copperdu et de la Poterne, chemins de Patin et de la Combe. Cet élargissement a pour objectif de dynamiser la réfection des façades sur ces voies.

Jacques CAVAILLES s'interroge sur le nombre de façades rénovées ?

Christelle DELPRAT répond qu'un rapport d'activités peut être fourni aux élus intéressés.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 9 : Embauche de CEE durant les vacances d'hiver et de CDD**

(Rapporteur : Daniel SERRA)

La commission du Personnel s'est réunie le 16 janvier dernier et a examiné les différents contrats de travail des agents de la collectivité. Ainsi, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs durant les prochaines vacances scolaires d'hiver Clémence PAGANO, la Directrice du CLSH a évalué le nombre d'animateurs nécessaires comme suit :

- 1 CEE non diplômé : 10 jours + 1 jour de préparation (Marie VALOATTO) ;
- 1 CEE non diplômé : 5 jours + 1 jour de préparation (Delphine VANDECASTEELE) ;
- 2 CEE stagiaires BAFA : 5 jours + 1 jour de préparation (Fabien ALCARAZ, Hanae SRAIDI) ;
- 2 CEE BAFA : 10 jours + 1 jour de préparation (S. ALLEMAND, T. VAN DEN VOLDENBERG) ;
- 3 CEE BAFA : 5 jours + 1 jour de préparation (Jean-Cassien DELOUP, Carla ESCOBAR, Jérémie HAUTOT) ;
- 1 CEE BAFA : 4 jours + 1 jour de préparation (Rémy DEVILLARD) ;
- 1 CEE Adjointe à la direction : 10 jours + 1 jour de préparation (Coralie JUILLARD).

Concernant les temps périscolaire (garderie/midi-deux) et extrascolaire (mercredi), les contrats concernent :

- Sylvain ORTIZ du 31/01/2020 au 30/01/2021 en tant qu'agent d'animation (35h00). Obtention du renouvellement du contrat PEC ;
- Marie VALOATTO du 03/02/2020 au 14/02/2020 en CDD puis à compter du 02/03/2020 jusqu'au 01/03/2021 en tant qu'agent d'animation (30h30) en contrat PEC (information reçue très récemment de la Mission Locale).

Enfin, le contrat de travail d'Anaïs DONNADIEU arrivant à échéance le 29/02/2020, il est nécessaire de prévoir sa prorogation. La commission du Personnel propose de reconduire son contrat du 01/03/2020 au 31/03/2020 en tant qu'agent d'entretien au sein du service restauration scolaire (31h00) en CDD pour accroissement saisonnier d'activité.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 10 : CLSH : Fixation des tarifs du séjour ski au Mont Serein**

(Rapporteur : Laurence BADEI)

Le centre de loisirs municipal « Les petites Canailles » organise un séjour ski au Mont Serein pouvant accueillir 15 participants maximum de 7 à 12 ans du 18 au 21 février 2020 en pension complète. La mairie d'AUBIGNAN participe à hauteur de 20 % pour les enfants habitant la commune. Le tarif pour les jeunes Aubignans (participation communale comprise) est de 240 €. Pour les non Aubignans, le tarif est fixé à 300 €. Dans le cas où la neige ne serait pas au rendez-vous, des activités de pleine nature seront proposées. Les tarifs seraient alors les suivants : 138 € pour les aubignans et 172 € pour les non-aubignans.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n° 11 : Adhésion au service commun de la CoVe : Innovation numérique du territoire**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La CoVe a constitué un service commun de l'innovation numérique. A l'instar du service commun du droit des sols, ce nouveau service propose aux communes qui souhaitent y adhérer un éventail de services à choisir à la carte à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Volet n°1 : Cartographie et système d'informations géographiques dont Aubignan bénéficie déjà mais dont la convention est arrivée à son terme le 31 décembre dernier.
- Volet n°2 : Mise à disposition des communes d'un délégué à la protection des données personnelles, le « DPO » dont chaque commune doit se doter pour se mettre en conformité avec le règlement national sur la protection des données.
- Volet n°3 : Publication des données en accès libre.
- Volet n°4 : Gestion de l'informatique, de la téléphonie, du numérique de la commune. La mise en place de ce service ne peut pas être immédiate et doit passer par une phase de diagnostic de façon à être opérationnel à partir de 2021.

Jacques CAVAILLES demande quels types de données sont accès libre ?

Christelle DELPRAT répond qu'il peut s'agir de données cadastrales, de réseaux, etc. Le service est chargé de mettre à jour toutes ces données. Elles sont disponibles sur le portail cartographique de la CoVe (geo-lacove.fr).

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°12 : Convention de mise à disposition de biens communaux auprès du Syndicat Rhône Ventoux**

(Rapporteur : André CAMBE)

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de terrains d'assiette de la station d'épuration appartenant à la commune d'AUBIGNAN envers le Syndicat des Eaux Rhône Ventoux dans le cadre de l'exercice de la compétence des eaux usées. Le syndicat pourra ainsi réaliser tous travaux nécessaires au bon fonctionnement et à l'exploitation du site.

Les parcelles concernées par cette mise à disposition sont cadastrées section BH n° 86, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 99, 101 et 107.

Stéphane GAUBIAC demande pourquoi toutes les parcelles doivent être mises à disposition ?

Christelle DELPRAT répond que le syndicat l'a demandé car ces parcelles jouxtent la station d'épuration.

Frédéric FRIZET pense que c'est une bonne chose car ils auront en charge l'entretien de ces parcelles.

Jacques CAVAILLES demande pourquoi toutes les parcelles ne sont pas intégrées dans la convention ?

Monsieur le Maire explique que certaines appartiennent au syndicat, d'autres appartiennent à des personnes non identifiées. Une recherche des propriétaires est en cours. La commune se portera acquéreur de ces parcelles. Elles seront ensuite intégrées dans la convention pour avoir un ensemble cohérent.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°13 : Motion de soutien au syndicat local de Beaumes-de-Venise à la filière viticole**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le syndicat local de Beaumes-de-Venise sollicite les communes afin qu'elles apportent leur soutien à une filière agricole en difficultés et notamment, face aux mesures prises par les Etats-Unis visant à taxer fortement les vins et eaux de vie de vins français.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

- **22 janvier** : Déménagement de la mairie dans les anciens locaux de la Poste. Fermeture des services à l'exception de l'accueil et de l'Agence Postale Communale. Reprise des services le 23 janvier.

- **Prochain conseil municipal** : Patrick TESTUD demande si un conseil municipal est prévu avant les prochaines élections municipales.

Guy REY répond qu'un conseil municipal est prévu en mars pour le débat d'orientation budgétaire notamment.

Séance levée à 19h50

-oOo-